

PROCES-
VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

7 juin 2021

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 7 juin 2021, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 20 h 25 sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Biron.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : France Simard
Johane Thibeault (en vidéo avec Messenger)
Catherine Bolduc
Nancy Savard

MM les conseillers : Yannick Charbonneau
Clément Genest

Également présente : Mme Manon Ouellet

À 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU 7 JUIN 2021

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 2021 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Demande dérogation mineure 34 Chemin Pilote, MM Marc Villeneuve et Alain Juneau;
- 9- Vente terrain M. Daniel Caouette;
- 10- Demande à la MRC Maria-Chapdelaine d'exclusion de la zone agricole des cadastres 5 973 061 (Solange Girard), 5 973 058 (Marcel Girard) et 5 973 057 (Yannick Charbonneau);
- 11- Emplois été Canada;
- 12- Annulation taxes Corporation Falco et Comité du Lac Éden;
- 13- Formation d'un comité d'investissement;
- 14- Affaires nouvelles :
 - a. Demande lettre d'appui Mme Manon Ouellet;
- 15- Période de questions;
- 16- Clôture de la séance.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR MONSIEUR LE MAIRE.

La séance débute à 19 h 30.

2. 53.06.2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. CLÉMENT GENEST;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 7 juin 2021 soit et est adopté tel que présenté et lu.

3. 54.06.2021 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2021.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 4 mai 2021 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées;

4. 55.06.2021 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES DU MOIS DE MAI 2021 : **133 718.99 \$.**

5. 56.06.2021 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les comptes à entériner pour mai 2021 présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de **4 322.65 \$.**

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN mai 2021 : **138 041.64 \$.**

Je, soussignée, Caroline Gagnon, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

6- RAPPORT :

a) AQUEDEC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc et l'égout tout va bien.

b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Rapport d'analyse bactériologique pour le 5 mai 2021, les résultats ne nous indiquent aucunes bactéries ni aucuns coliformes et la turbidité était de 0.8. L'eau brute ne contenait aucun coliforme.

Les tests d'eau du 26 mai 2021 ne contenaient aucune bactérie et aucun coliforme.

c) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie. Les chemins sont beaux. La niveleuse devra être passée plus régulièrement.

7. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.

Il n'y a pas de nouveau au niveau du développement local et loisirs. Des jouets devront être acheté pour le local des jeunes du camp de jour.

8. 57.06.2021 DEMANDE DÉROGATION MINEURE 34 CHEMIN PILOTE, MM MARC VILLENEUVE ET ALAIN JUNEAU.

CONSIDÉRANT QUE MM Marc Villeneuve et Alain Juneau, ont déposé une demande de dérogation mineure concernant leur propriété située au 34, Chemin Pilote, Saint-Stanislas, cadastres : 5 973 342 et 5 973 347;

CONSIDÉRANT QUE la résidence n'est pas conforme au règlement de zonage actuel numéro 404-2011 en ce qui concerne son implantation à l'intérieur des limites du terrain relativement à la marge arrière et la marge riveraine;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE la municipalité de Saint-Stanislas autorise que la résidence demeure implantée à 9.23 mètres de la ligne arrière alors que le règlement actuel exige un minimum de 10,0 mètres.
- Que la marge riveraine arrière demeure à 14 mètres alors que notre règlement exige 15 mètres, cependant le gouvernement exige 10 mètres.

9. 58.06.2021 VENTE TERRAIN M. DANIEL CAOUCETTE.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas vende une partie de son terrain derrière l'édifice municipal au coût de 1 500\$ plus 50% des frais d'arpentage à M. Daniel Caouette;

10. 59.06.2021 DEMANDE À LA MRC MARIA-CHAPDELAINÉ D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DES CADASTRES 5 973 061 (SOLANGE GIRARD), 5 973 058 (MARCEL GIRARD) ET 5 973 057 (YANNICK CHARBONNEAU).

M. Yannick Charbonneau se retire de la salle puisqu'il est en conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE 3 propriétés utilisées à des fins autres que l'agriculture sont, en réalité, situées dans le zonage agricole, suivant décision rendue le 27 avril 1983, sous le numéro de dossier 9039D-056512;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas demande l'appui de la MRC de Maria-Chapdelaine afin de déposer la demande d'exclusion de la zone agricole des cadastres 5 973 058, 5 973 057 et 5 973 061 auprès de la CPTAQ et ainsi régulariser la situation dérogatoire sur son territoire.

M. Yannick Charbonneau revient dans la salle.

11. EMPLOIS ÉTÉ CANADA.

Le comité porteur a été accepté pour 2 animateurs. Un animateur sera au mur d'escalade (Émy) 20 h par semaine pour 12 semaines. Un autre sera au camp de jour 30 h par semaine pour 8 semaines.

Une demande sera faite à la Corporation des jardins forestiers afin de payer l'autre animateur pour le camp de jour (±2 500\$ à 3 000\$).

12. 60.06.2021 ANNULATION TAXES CORPORATION FALO ET COMITÉ DU LAC ÉDEN.

ATTENDU QUE la Municipalité est maintenant propriétaire des actifs de la Corporation Faló, soit la grange et le terrain et du Comité du Lac Éden (salle près de la plage et du camping);

ATTENDU QUE la Corporation Faló et le Comité du Lac Éden devaient des taxes municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité peut faire un crédit de taxes puisque les deux organismes ne sont plus propriétaires;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. CLÉMENT GENEST;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité crédite les taxes de la Corporation Faló au montant de 1 341.84\$ et du Comité du Lac Éden au montant de 283.58\$;

13- 61.06.2021 FORMATION D'UN COMITÉ D'INVESTISSEMENT.

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme France SIMARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas forme un comité d'investissement pour gérer les fonds de développement des milieux qui proviennent de la MRC Maria-Chapdelaine.

QUE MM Raymond Rousseau, Mario Biron, Marc Laprise, et Ghislain Laprise soient nommés pour former le comité d'investissement, ainsi que Mme Caroline Gagnon qui agira comme secrétaire.

13. AFFAIRES NOUVELLES :

A) 62.06.2021 DEMANDE DE MME MANON OUELLET.

Mme Manon Ouellet demande une lettre d'appui afin de continuer à placer un abri sur les TNO, situé en haut du Lac à la truite.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas écrive une lettre d'appui à Mme Manon Ouellet afin de les soutenir dans leurs démarches;

QUE cet appui soit valide seulement si la situation devient légale et régularisée;

15. PÉRIODE DE QUESTIONS.

16. 63.06.2021 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la séance soit et est levée à 20 h 25.

Adopté à la séance du 2021.

.....
Mario Biron, Maire Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

.....
Caroline Gagnon, D.-G. et sec.-très.